

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 22 août 2019 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1924405A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 10 février 2011 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2014 portant maintien dans un emploi et le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 conférant un grade et maintien dans un emploi d'un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Sophie Muet (NIGEND: 330027 - NLS: 8046313 - NID: 9459090024) est maintenue au grade de capitaine, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense dans son emploi de psychologue clinicienne, conseillère technique régionale, au sein de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord, à Villeneuve-d'Ascq (59), pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA